

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2773**

commune (s) : Givors

objet : Centre-ville et quartier des Vernes - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2011 - Approbation d'une convention - Participation financière 2011

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 14 novembre 2011**Décision n° B-2011-2773**

commune (s) : GIVORS

objet : **Centre-ville et quartier des Vernes - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2011 - Approbation d'une convention - Participation financière 2011**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) représente un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application locale de la Commune de Givors du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prolongation s'est appliquée à la convention-cadre de GSUP. La convention-cadre de GSUP concerne les 3 quartiers prioritaires du CUCS de la Ville de Givors : le centre-ville, le quartier des Vernes (catégorie 1) et le quartier Thorez (catégorie 3).

Les actions engagées répondent aux objectifs partagés suivants :

- l'amélioration du service rendu aux habitants,
- la poursuite de l'amélioration qualitative du cadre de vie,
- l'implication et la participation des habitants dans la gestion quotidienne de leur quartier,
- la promotion de l'insertion socio-professionnelle et du développement durable,
- l'amélioration de la tranquillité et la sécurité des habitants,
- le renforcement de l'entretien et la gestion des espaces extérieurs,
- la poursuite du programme de fonds de petits travaux,
- le renforcement des liens entre les acteurs de proximité et les services gestionnaires,
- l'actualisation en continu des diagnostics partagés sur les quartiers.

Pour l'année 2011, le coût global des actions à mener est de 200 728 €, avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 10 000 €.

Le tableau récapitulatif des actions à mener en 2011 détaillant le montant prévisionnel des actions ainsi que les répartitions financières entre les différents partenaires est annexé au présent dossier.

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2010-1376 du 22 mars 2010 ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le programme de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Givors pour l'année 2011,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à verser à Alliade Habitat,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et Alliade Habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011 et suivants - comptes 657 341, 657 480 et 657 370 - fonction 824 - opération n° 1969.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.